

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du lundi 25 novembre 2024

Délibération N° DE_050_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 19/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MARIE-NOELLE MOULIER, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, EVELYNE DELANOUE, ALAIN FALIERES, ADELINE GUYON, CLAUDINE LADOUX, DIDIER TOMA

Représentés :

Absents et Excusés : GUILLAUME PRAT, Patricia GUERARD

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-CRECHE COMMUNAUTAIRE LE GRANGEOU

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que la micro-crèche communautaire le Grangeou a ouvert ses portes le 1er février 2021. Structure à vocation intercommunale, elle est gérée par la fédération ADMR du Cantal via une concession de service, la Communauté de Communes assurant le financement du besoin en subvention d'équilibre. Il a été évoqué la possibilité que les communes participent également à ce financement.

Vu l'avis favorable de la commission santé-social-habitat du 23 septembre 2024,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès N°138-2024 en date du 30 septembre 2024,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer au financement du fonctionnement de la micro-crèche communautaire Le Grangeou pour l'année 2024.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion à la convention 2024 de participation financière au fonctionnement de la Micro-crèche communautaire Le Grangeou

Date de transmission de l'acte: 26/11/2024

Date de réception de l'AR: 26/11/2024

015-211501549-DE_050_2024-DE

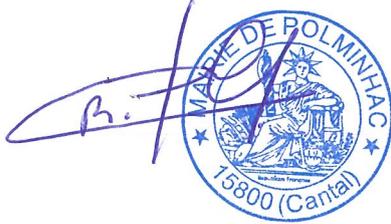
A G E D I

DE_050_2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à procéder à toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance



MICHEL AMOUROUX
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 26/11/2024
Date de reception de l'AR: 26/11/2024
015-211501549-DE_050_2024-DE
A G E D I

DE_050_2024